

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

18 DECEMBRE – JOURNEE INTERNATIONALE DES MIGRANTS :

LA CEDEAO, LE HCDH ET L'ONU DC LANCENT UN PARTENARIAT REGIONAL SUR LE GENRE, LES MIGRATIONS ET LES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dakar, 15 Décembre 2018 – La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONU DC) lancent, ce 18 Décembre, un partenariat régional sur le genre, le développement, les migrations et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest.

Ce partenariat sera scellé au cours d'une manifestation lors de laquelle les résultats préliminaires du projet de rapport d'étude sur le genre, les droits de l'homme et la migration en Afrique de l'Ouest seront présentés. La présentation sera suivie de la projection du film « FRONTIÈRES » de la burkinabé Apolline TRAORE. Celui-ci raconte l'histoire de quatre femmes africaines confrontées à des tracasseries aux frontières, bien que la libre circulation des personnes soit garantie dans l'espace CEDEAO. Ce sera suivi d'un débat public animé par les Représentants du CCDG, du Comité des travailleurs migrants, du ROAJELF Niger et du HCDH.



Cette initiative, qui se situe dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des migrants, entre dans la droite ligne des 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes décrétés par les Nations unies . Elle s'inscrit aussi dans la commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui fête cette année, ses 70 ans.

Elle fait également suite à l'atelier régional sur le genre, les droits de l'homme et les migrations en Afrique de l'Ouest organisé les 18 et 19 juillet 2018 par le HCDH, l'ONU DC et la CEDEAO dans le cadre du projet PROMIS. Cet atelier a débouché sur un plan d'action soulignant la nécessité de garantir une approche de la gouvernance migratoire fondée sur les droits de l'homme et tenant compte des sexospécificités, qui respecte la dignité de tous les migrants à toutes les étapes et protège leurs droits en vertu du droit international, notamment des principes d'égalité et de non-discrimination.

A l'issue de cet atelier régional, les États ont été ainsi invités à examiner et modifier toute restriction discriminatoire à l'égard des femmes dans leur législation, politiques ou pratiques migratoires qui limitent les possibilités des femmes à migrer, et à garantir l'équité entre les sexes et le respect de l'autonomie des femmes, notamment dans les politiques concernant l'accès aux visas, permis de séjour, permis de travail et autres documents pour la migration.

Il convient de mentionner que la CEDEAO a adopté en 2015 un cadre et un plan d'action sur le Genre et la Migration (2015-2020). Le HCDH et l'ONU DC ont également lancé en 2017 le projet PROMIS qui vise à promouvoir une réponse fondée sur les droits de l'homme au trafic illicite de migrants et à lutter efficacement contre les violations des droits de l'homme liées aux migrations irrégulières en Afrique occidentale.

L'Afrique de l'Ouest a toujours été un lieu de mobilité intensive et de brassage des populations. Elle est, de plus, marquée par une forte migration infrarégionale : les données indiquent que 84 pour cent des mouvements migratoires sont dirigés vers un autre pays de la région. Dans ce cadre, l'objectif commun de la CEDEAO, du HCDH et de l'ONU DC est de sauvegarder les droits (travail, droits de l'homme, etc.) des femmes, filles, hommes et garçons migrants dans le contexte de la gestion des migrations, et de leur donner accès à la protection.

Rappelons que la Journée internationale des migrants, qui commémore l'adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, est célébrée les 18 décembre de chaque année dans les États membres de l'ONU afin de « dissiper les préjugés » sur les migrants et de « sensibiliser l'opinion à leurs contributions dans les domaines économique, culturel et social, au profit tant de leur pays d'origine que de leur pays de destination ».

